

\* \* \* \*

L'an deux mil vingt, le 04 juin, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 28 mai s'est réuni en séance ordinaire au foyer communal du bourg (en raison des mesures sanitaires) sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire.

Présents : TALLET Jean-Jacques, LASSALLE Jérôme, HOUQUES Christine, CHEVALLOT Reynald, KRAFFT Sophie, ROUGER Philippe, FULCHI Francis, BUGEAU Yvette, JUIN Huguette, ROYER Marie-France, COLL Albert, MARIE Berty, DAVID Sylvie, IRLLES Ludovic, BAGGIO Jean-Marie, HENRY Christine, PALLARO Jean-Pierre, BRISSEAU Emeline

Absente excusée : PEETERS Stéphanie, pouvoir à Philippe ROUGER

Secrétaire de séance : COLL Albert

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil : aucune observation n'étant formulée le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **I : Régime indemnitaire des élus locaux : Maire, Adjoint,**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Maires, des Adjointes et l'invite à délibérer,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer les taux des indemnités de fonction alloués au Maire, aux Adjointes

Considérant que le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et de 5 adjoints lors de sa réunion du 26 mai 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour et 4 abstentions (PALLARO, HENRY, BRISSEAU, BAGGIO),

Article 1 : de fixer, à compter du 04 juin 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 et L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Maire : 51,6 %

Adjointes : 19,8 %

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Article 3 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour et 4 abstentions,

Elus et fonctions	Pourcentage de l'indice 1027 à percevoir (valeur de l'indice au 29/12/2019 )	Montants total des indemnités brutes mensuelles à percevoir
Le Maire	51,6%	2006,93 €
1 <sup>er</sup> adjoint	19,8 %	770,10 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	19,8 %	770,10 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	19,8 %	770,10 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	19,8 %	770,10 €
5 <sup>ème</sup> adjoint	19,8 %	770,10 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 857.43 €</b>

## **II : Désignation des délégués au SIVU Chenil du Libournais**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement et à la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais.

Sont désignés : à 15 voix pour et 4 abstentions (PALLARO, HENRY, BRISSEAU, BAGGIO) :

délégué titulaire : Ludovic IRLES

- délégué suppléant : Philippe ROUGER

## **III : Désignation des délégués des élus et agents au CNAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts et les règlements de fonctionnement du CNAS,

Considérant la nécessité de désigner un délégué des élus ainsi qu'un délégué des agents de la collectivité auprès du Comité National d'Action Sociale,

Vu la candidature de M. Laurent CHEVEAU agent de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 15 voix pour et 4 abstentions (PALLARO, HENRY, BRISSEAU, BAGGIO) de désigner :

Délégué titulaire des élus : Reynald CHEVALLOT, suppléant : Marie-France ROYER

- Délégué titulaire des agents : Monsieur Laurent CHEVEAU

## **IV : Désignation du conseiller municipal chargé des questions de défense**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation du conseiller municipal chargé des questions de défense.

Sont désignés à l'unanimité à 15 voix pour et 4 abstentions (PALLARO, HENRY, BRISSEAU, BAGGIO) :

délégué titulaire : Jérôme LASSALLE

délégué suppléant : Ludovic IRLES

## **VI : Désignation du délégué à la Mission Locale**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement et à la désignation du délégué à la Mission locale.

Est désigné à 15 voix pour et 4 abstentions (PALLARO, HENRY, BRISSEAU, BAGGIO) :

déléguée titulaire : Madame Christine HOUQUES

déléguée suppléant : Madame Marie-France ROYER

## **VII : Désignation du délégué au PLIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement et à la désignation du délégué à l'association du Plan Libournais d'Insertion par l'Economie.

Est désigné à 15 voix pour et 4 abstentions (PALLARO, HENRY, BRISSEAU, BAGGIO):

déléguée titulaire : Madame Marie-France ROYER

déléguée suppléant : Madame Christine HOUQUES

## **VIII : Proposition de désignation des délégués au Syndicat Mixte de Pays du Libournais**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Libournais dont la commune de Génissac est membre va être amenée à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, représentant la commune au Comité Syndical du Pays du Libournais. Il y a donc lieu de proposer la désignation des délégués à ce syndicat.

Sont désignés à 15 voix pour et 4 abstentions (PALLARO, HENRY, BRISSEAU, BAGGIO) :

- délégué titulaire : Francis FULCHI

- délégué suppléant : Albert COLL

## **IX : Désignation du délégué au SDEEG**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement et à la désignation du délégué au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

Est désigné à 15 voix pour et 4 abstentions (PALLARO, HENRY, BRISSEAU, BAGGIO) :

délégué titulaire : Monsieur Reynald CHEVALLOT, demeurant 293 Chemin de Bettet 33 420 GENISSAC ;

## **X : Désignation des délégués au SEMOCTOM**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement et à la désignation des délégués au Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères.

Sont désignés à 15 voix pour et 4 abstentions (PALLARO, HENRY, BRISSEAU, BAGGIO) :

délégué titulaire : Monsieur Reynald CHEVALLOT;

- délégué suppléant : Monsieur Berty MARIE

## **XI : Désignation des délégués au SAP CCAS DE NERIGEAN**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement et à la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aide Ménagère à Domicile du canton de Branne.

Sont désignés à 15 voix pour et 4 abstentions (PALLARO, HENRY, BRISSEAU, BAGGIO) :

déléguée titulaire : Marie-France ROYER;

- déléguée suppléante : Christine HOUQUES

## **XII : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Collège d'Arveyres**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement et à la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Collège d'Arveyres.

Sont désignés à l'unanimité :

délégué titulaire : Madame Sophie KRAFFT

délégué suppléant : Monsieur Reynald CHEVALLOT

### **XIII : Désignation des délégués au SIAEP de la région d'Arveyres**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement et à la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région d'Arveyres.

Sont désignés à 15 voix pour et 4 abstentions (PALLARO, HENRY, BRISSEAU, BAGGIO) à l'unanimité :  
délégués titulaires : Monsieur Jean-Jacques TALLET, Madame Huguette JUIN;  
- délégués suppléants : Monsieur Jérôme LASSALLE, Madame Sophie KRAFFT

### **XIV : Désignation des délégués au sein du SMER**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement et à la désignation des délégués au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers (SMER)

Sont désignés à l'unanimité à 15 voix pour et 4 abstentions (PALLARO, HENRY, BRISSEAU, BAGGIO) à l'unanimité :

délégué titulaire : Monsieur Jean-Jacques TALLET;  
- déléguée suppléante : Madame Yvette BUGEAU

### **XV : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres du Conseil Municipal qui composeront la Commission d'Appel d'Offres.

Après délibération,

Sont élus par 15 voix pour et 4 blancs:

délégués titulaires : Reynald CHEVALLOT, Jérôme LASSALLE, Philippe ROUGER  
délégués suppléants : Berty MARIE, Sophie KRAFFT, Christine HOUQUES

### **XVI : Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;  
Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

Décide que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à 5 ;

Mr le Maire informe que la désignation des membres du CCAS se fera lors du prochain conseil municipal

### **XVII : Constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs**

Sur proposition de M le Maire,

Considérant que cette commission doit être composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, que nous avons à proposer au service des Impôts foncier le double des membres,

Considérant que nous n'avons pas encore trouvé la totalité des membres

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité de repousser au prochain conseil cette constitution.

## **XVIII : Création Commission Municipale Facultative**

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

Mr le Maire donne lecture des commissions suivantes :

Nom de la commission	Responsable	Membres
Finances/Appels d'offres/ Personnel	Jean-Jacques Tallet	J.M. Baggio, Reynald Chevallot, Albert Coll, Sylvie David, Francis Fulchi, Christine Houques, Sophie Krafft, Jérôme Lassalle, Berty Marie, Philippe Rouger
Urbanisme/Infrastructures	Reynald Chevallot	J.M. Baggio, Albert Coll, Sylvie David, Ludovic Irles, Huguette Joint, Philippe Rouger
Associations/Sport /Culture	Christine Houques	Yvette Bugeau, Albert Coll, Christine Henry, Huguette Joint
Prévention/Sécurité	Ludovic Irles	Yvette Bugeau, Reynald Chevallot, Albert Coll, Huguette Joint, Jérôme Lassalle, Philippe Rouger
Jeunesse/Enfance/ Vie scolaire	Sophie Krafft	Émeline Brisseau, Reynald Chevallot, Christine Houques, Ludovic Irles, Jérôme Lassalle, Stéphanie Lecourt, M.F. Royer
Santé/Solidarité/C.C.A.S.	Marie-France Royer	Yvette Bugeau, Christine Henry, Christine Houques, Huguette Joint, Philippe Rouger
Développement économique et agricole/Tourisme	Jérôme Lassalle	Émeline Brisseau, Yvette Bugeau, Francis Fulchi, Christine Henry, Ludovic Irles, Sophie Krafft, Stéphanie Lecourt, Berty Marie, Philippe Rouger
Démocratie participative/ Communication	Philippe Rouger	Christine Henry, Reynald Chevallot, Christine Houques, Berty Marie, Stéphanie Lecourt

Conseiller environnement-écologie : Jérôme Lassalle

M le Maire précise que ces commissions ne sont pas figées, et demande si d'autres élus sont intéressés pour rejoindre ces commissions.

Faute d'autres candidats et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité à 18 voix pour et 1 abstention (M. PALLARO) de créer les commissions présentées ci-dessus.

## **XIX : Attributions d'indemnités de conseil et d'aide à la confection de documents budgétaires à Monsieur Jean-Luc GALICE, Receveur**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 18 voix pour et 1 voix contre (PALLARO Jean-Pierre contre le système) :

de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur Jean-Luc GALICE.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 du budget

### **Informations :**

M le Maire informe les membres des points suivants :

- La liste « Vivre Bien à Génissac » souhaite être nommée conseillers d'opposition, proposition retenue.  
- De plus il souhaite souligner qu'il a ouvert les désignations de délégués aux différents syndicats aux conseillers d'opposition, mais ils ont refusé.

Mme HENRY souligne que « nous avons pensé que ce n'était pas la place des membres de l'opposition mais ceux des titulaires afin de développer leur politique ».

- Face à une montée des cambriolages et des escroqueries Mr le Maire demande à l'assemblée d'être vigilante et de faire de la prévention auprès des personnes fragiles et isolées.

A la demande de Mr le Maire les conseillers d'opposition répondent qu'il n'y a pas de chef de file et qu'ils travailleront de façon collégiale.

### **Questions diverses**

Les élus communiqueront prochainement sur les changements via le site internet et la newsletter.

M. BAGGIO souhaite connaître la raison de l'élaboration d'un PCS. M. LASSALLE en charge de la rédaction modificative du document prend la parole : il s'agit du Plan Communal de Sauvegarde qui en France est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des élus communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

M. IRLES souligne le non entretien des fossés et l'égavage qui reste à faire.

M. le Maire répond que nous sommes conscients et que nous ferons le nécessaire, il souligne également les problèmes d'incivilité (bruit de voisinage, feux...) qui demandent une sensibilisation pédagogique dans le prochain communiqué municipal. Mr ROUGER propose d'établir une charte du « bien vivre » afin que les administrés s'engagent.

Autre problème évoqué : l'élagage

De nombreux câbles électriques et téléphoniques sont pris dans les arbres, il faut faire remonter en mairie pour que l'on puisse déclencher l'élagage. Attention il faudra faire une distinction entre le domaine privé et public.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 21h04.